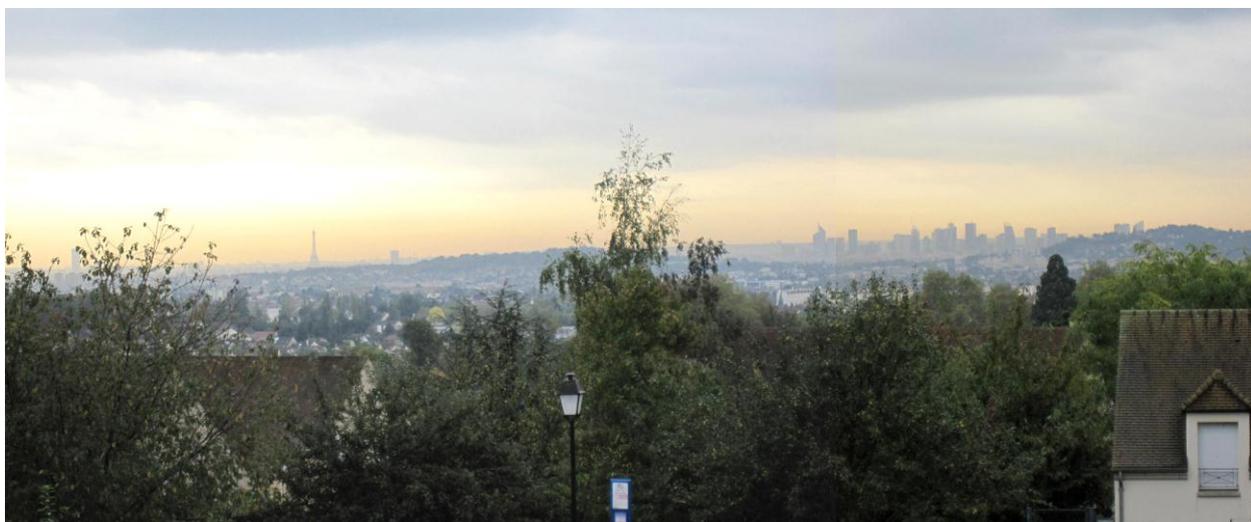


Département du Val d'Oise **Commune de Saint-Prix**

PLAN LOCAL **D'U**RBANISME



PIECE N° 6.1.1 **NOTICE SANITAIRE**

SOMMAIRE

TITRE I : EAU POTABLE	3
TITRE II : ASSAINISSEMENT	13
TITRE III : GESTION DES DECHETS	17

Cette notice est rédigée « à titre informatif » comme le veut l'article R.123-14 du Code de l'urbanisme qui prévoit que les annexes du P.L.U. comprennent :

« (...)

3° Les schémas des réseaux d'eau et d'assainissement et des systèmes d'élimination des déchets, existants ou en cours de réalisation, en précisant les emplacements retenus pour le captage, le traitement et le stockage des eaux destinées à la consommation, les stations d'épuration des eaux usées et le stockage et le traitement des déchets

(...) »

TITRE I : EAU POTABLE

Origine de l'eau

La distribution d'eau potable à Saint-Prix dépend du Syndicat des Eaux D'Ile-de-France (SEDIF), dont le délégataire est Véolia eau. Le SEDIF est propriétaire de 3 usines principales d'eau potable : Choisy-le-Roi, Neuilly-sur-Marne, et Méry-sur-Oise (voir Figure 1 page 5).

L'eau distribuée sur la commune est produite à l'usine de Méry-sur-Oise, à partir de prélèvements dans le cours d'eau de l'Oise. Il n'existe pas de captage d'eau potable sur la commune.

L'usine de Méry-sur-Oise fournit 158000 m³ d'eau par jour à plus de 800000 habitants du Nord de la banlieue parisienne. Sa capacité de production est de 370000 m³ par jour (voir Figure 2 page 6).

En 2011, le volume produit par l'usine de Méry-sur-Oise pour l'année ressort à 56,14 millions de mètres cubes. Le volume produit maximal journalier a été réalisé le 27 juin 2011 : 202 103 m³. Ce maximum annuel de production correspond au jour de consommation maximale de l'ensemble du réseau.

L'exploitation de l'usine est confiée à Veolia Eau qui en a également assuré la conception, en étroite collaboration avec les équipes techniques du Syndicat.

Les usines du SEDIF sont toutes interconnectées, permettant des secours mutuels en cas de travaux, d'incidents ou de pollutions.

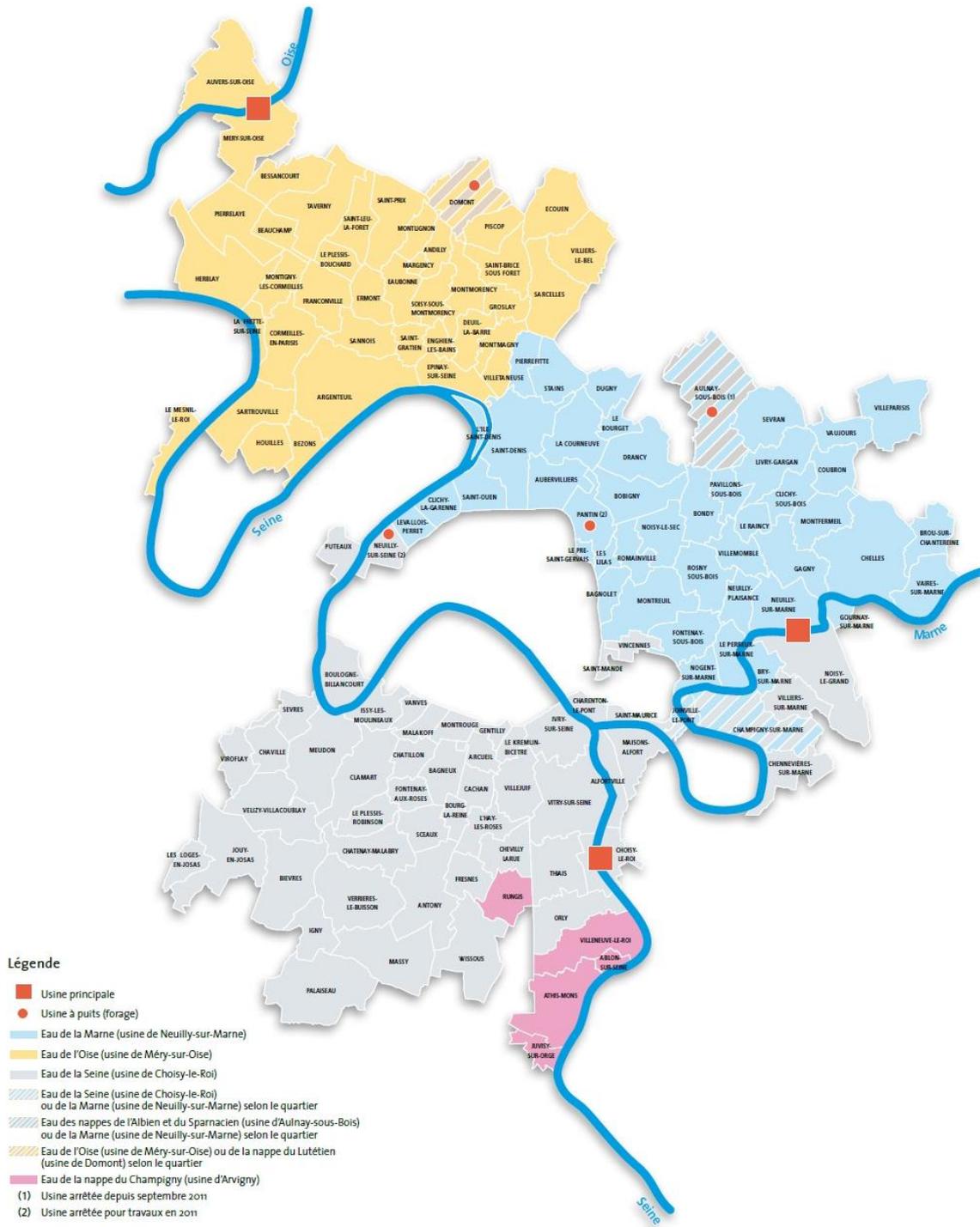


Figure 1 : L'origine de l'eau potable distribuée par le SEDIF et les territoires concernés (source SEDIF, 2012)

MERY-SUR-OISE T1	MERY-SUR-OISE T2 (NANOFILTRATION)
POMPAGE "SEGUR"	
4 groupes : 4 x 100 000 m ³ /j	
POMPAGE "SEGUR SECOURS"	
3 groupes : 3 x vitesse variable 85 000 à 120 000 m ³ /j	
POMPAGE "NOURRICIÈRE"	
6 groupes : 6 x vitesse variable (4 x 48 000 à 120 000 m ³ /j et 2 x 36 000 à 72 000 m ³ /j)	
Volume pompable : 370 000 m ³ /j	
Surface : 5,3 ha	
Profondeur : 9 m	
Durée de séjour : 2 jours équivalent à 70 km de rivière	
3 décanteurs couloirs : 10 600 m ²	
capacité UF : 270 000 m ³ /j	
capacité UF eau traitée élevée : 250 000 m ³ /j	
	2 décanteurs actiflo 190 m ²
	capacité UF : 182 000 m ³ /j
	capacité UF eau traitée élevée : 165 000 m ³ /j
5 ozoneurs à 9 kg/h = 1 080 kg/j	3 ozoneurs à 7,5 kg/h = 540 kg/j
12 filtres : 1 295 m ²	-
12 filtres : 1 260 m ²	-
-	10 filtres sable/anthracite : 1 170 m ²
réservoir (AB) : 17 000 m ³	1 bêche tampon 1 800 m ³ (6)
3 groupes : 3 x vitesse variable	3 groupes basse pression : 3 x vitesse variable
40 000 à 135 000 m ³ /j	20 000 à 110 000 m ³ /j
-	8 préfiltres , seuil de coupure 5 µm
	8 groupes haute pression : 3 x vitesse variable : 20 000 m ³ /j (3)
	8 files de membranes de nanofiltration soit 140 000 m ³ /j
	8 tours de dégazage
	5 réacteurs de désinfection UV : 25 millijoules/cm ²
1 réservoir (EF) : 12 000 m ³	
	1 réservoir (CD) : 16 000 m ³
	5 groupes :
	3 x vitesse variable : 60 000 à 120 000 m ³ /j
	2 x vitesse variable : 100 000 à 140 000 m ³ /j
	2 x 20 MVA

Figure 2 : Caractéristiques de l'usine d'eau potable de Mery sur Oise (source Véolia Eau, 2012)

Stockage

Sur la commune se trouve un réservoir de 5000 m³. Au total, le réseau du SEDIF dispose d'une capacité de stockage de 647000 m³, dont près de 146000 m³ pour le centre opérationnel « Oise » qui concerne Saint-Prix (voir Figure 3 page 7).

	CENTRE OPÉRATIONNEL SEINE		CENTRE OPÉRATIONNEL OISE		CENTRE OPÉRATIONNEL MARNE	
1^{re} élévation						
	Châtillon	135 000	Frépillon	6 000	Gagny	32 400
	Puteaux	9 000	Montigny	64 800	Montreuil	185 500
	Villejuif (1)	43 000	Montmagny	24 600	Avron	1 200
Sous-total :		187 000		95 400		219 100
2^e élévation						
	Bruyères de Sèvres	1 600	Cormeilles bas	5 000	Coeuilly	2 500
	Champs-Faucillon	4 400	Cormeilles haut	2 100	Les Lilas	1 750
	Châtillon-Fontenay	2 100	Domont	1 500	Montfermeil	4 250
	Clamart-la Plaine	10 000	Montmorency	30 000	Romainville	5 000
	Les Feuillants	32 000	Saint-Prix	5 000	Villepinte	6 000
	Massy-Antony	1 500	Taverny	850	Avron Neuilly-Plaisance	450
	Mont-Valérien	8 000	Villiers-le-Bel	6 000		
	Palaiseau	3 300				
	Villejuif	9 000				
Sous-total :		71 900		50 450		19 950
3^e élévation						
	Saclay	3 000	Ecouen Légion d'Honneur	120	Les Lilas	180
	Vélizy	500				
Sous-total :		3 500		120		180
TOTAL GÉNÉRAL		647 600				

Figure 3 : Les réservoirs d'eau potable du SEDIF (source Véolia Eau, 2012)

Distribution

La partie du réseau de distribution du SEDIF concernant la commune est présentée dans la Figure 4 page 8. La commune se trouve en deuxième élévation, c'est-à-dire que l'eau passe au préalable par une station de relèvement.

Sur la commune, environ 33000 mètres linéaires de canalisations ont permis de distribuer 337000m³ à plus de 7500 usagers en 2011.

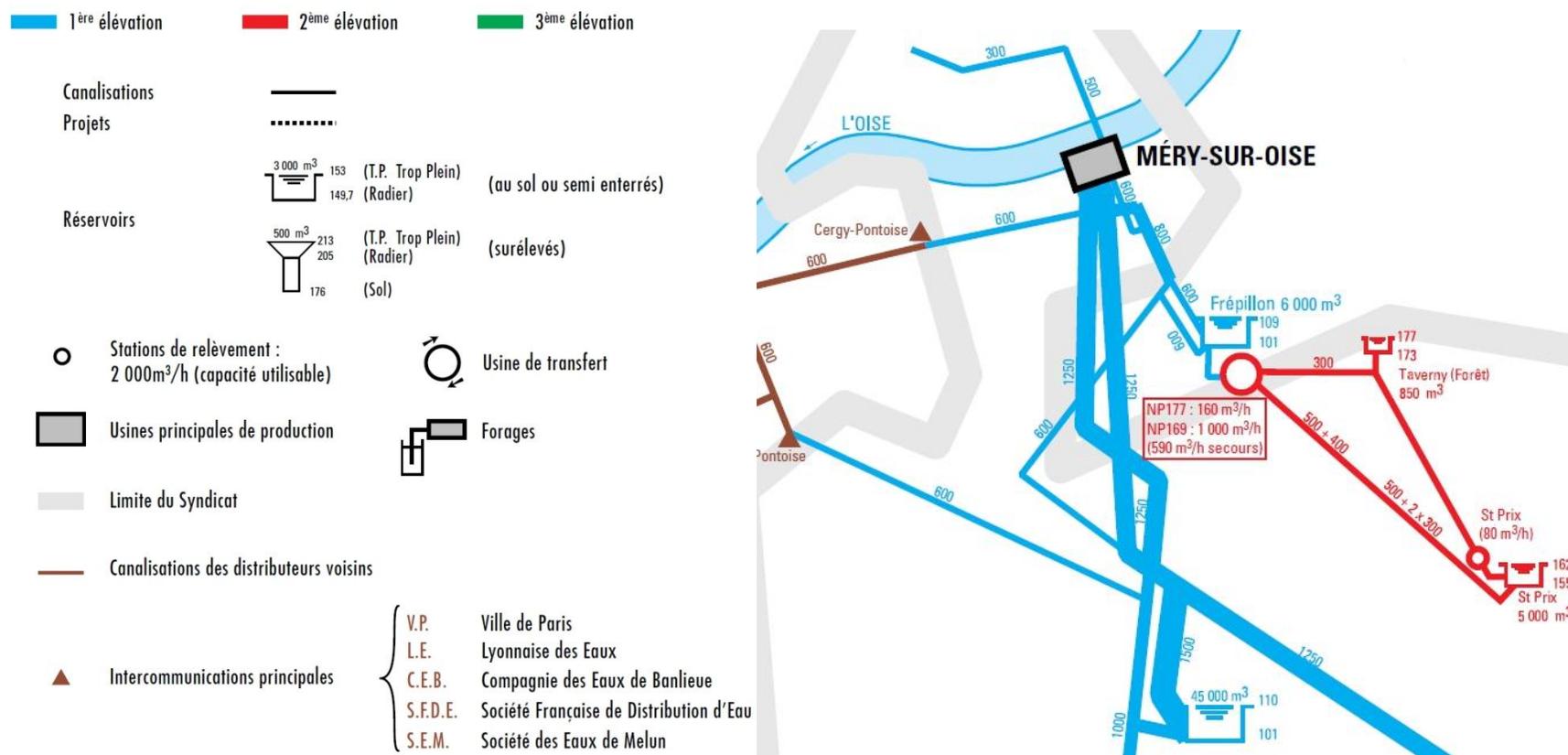


Figure 4 : Plan du réseau d'eau potable du SEDIF à proximité de Saint-Prix (Source SEDIF, 2012)

Qualité de l'eau et traitement

Le traitement de l'eau à l'usine de Mery-sur-Oise comporte deux filières : une filière biologique, similaire à celle de l'usine de Neuilly-sur-Marne et une filière de nanofiltration dont les étapes sont les suivantes :

- Décantation : sous l'action d'un coagulant, les particules en suspension dans l'eau se rassemblent en flocons. La décantation est accélérée grâce au procédé Actiflo® : l'injection de microsable leste les flocons et accélère leur dépôt.
- Préozonation : la préozonation consiste à injecter de l'ozone (forme active de l'oxygène) dans l'eau. Cette action réduit le pouvoir colmatant de l'eau avant son passage dans les membranes de nanofiltration.
- Filtration : les filtres bicouches (sable + anthracite) permettent de retenir les dernières particules en suspension et d'éliminer biologiquement l'ammoniaque.
- Réservoir : l'eau prétraitée arrive dans un réservoir tampon qui peut également recevoir de l'eau clarifiée provenant de l'autre filière (filière biologique).
- Préfiltration : afin de ne pas colmater les membranes de nanofiltration, des préfiltres ont été installés pour retenir toutes les particules supérieures à 5 µ.
- Nanofiltration : la nanofiltration consiste à faire passer l'eau à travers une membrane dont la porosité est de l'ordre du nanomètre (un milliardième de mètre). À cette échelle, la membrane retient les matières organiques, les bactéries et les virus, ainsi qu'une partie des sels dissous comme le calcium (responsable de la dureté de l'eau) ou les nitrates. Elle assure donc la désinfection de l'eau. Un traitement complémentaire aux rayons ultraviolets garantit la désinfection, même en cas de fuite d'une membrane. Enfin, le pH de l'eau est ajusté par l'ajout d'un réactif alcalin.

Ces traitements permettent d'obtenir une eau de très bonne qualité sanitaire en sortie d'usine de production (voir Figure 5 page 9).

Taux de respect des niveaux réglementaires au refoulement des usines d'eau de surface et d'eau souterraine en 2011				
	NOMBRE DE PRÉLÈVEMENTS CONTRÔLE SANITAIRE	NOMBRE DE PRÉLÈVEMENTS SURVEILLANCE SANITAIRE	LIMITES DE QUALITÉ	RÉFÉRENCES DE QUALITÉ
Eau de surface	432	758	100%	100%
Eau souterraine*	9	33	100%	100%

Figure 5 : Conformité aux normes sanitaires en sortie d'usine de l'eau produite au niveau des usines du SEDIF exploitées par Veolia. L'usine de Méry-sur-Oise produit de l'eau à partir d'eau de surface (source : Veolia, 2012).

Au niveau du réseau de distribution du SEDIF en 2011, les résultats du contrôle et de la surveillance sanitaire pour les limites de qualité (*Escherichia coli*, entérocoques) restent très satisfaisants, avec un taux de conformité de 99,9%, soit 9 prélèvements non conformes sur près de 9200 prélèvements bactériologiques. Pour les références de qualité (germes coliformes différents de *E. coli* et SBASR), les résultats sont également satisfaisants, avec 50 signalements sur l'ensemble du contrôle, soit un taux de conformité global de 99,46%. Les autorités sanitaires font réaliser un nouveau contrôle dès qu'elles ont l'information de la mise en évidence d'un germe test dans le cadre du contrôle sanitaire. Dans le même temps, une enquête et des prélèvements sont réalisés par l'exploitant. Seuls 3 défauts portant sur des références de qualité ont été confirmés mais uniquement par le laboratoire du contrôle sanitaire. Ainsi dans les autres cas, les autorités sanitaires concluent que la dégradation de la qualité de l'eau ne concerne pas le réseau public mais est imputable au réseau intérieur, au point de prélèvement lui-même ou à la mise en œuvre du prélèvement proprement dit. La dégradation bactériologique enregistrée par la surveillance sanitaire est restée ponctuelle.

Dpt	Commune	Population	Nombre de prélèvements	GERMES FÉCAUX (LIMITES DE QUALITÉ)	CHLORE	CONDUCTIVITÉ	pH	TURBIDITÉ		ALUMINIUM		AMMONIUM	
				Nombre de dépassements de seuil	Résiduel moyen (mg/l)	Valeur moyenne (µS/cm)	Valeur moyenne	Valeur moyenne (NFU)	Nombre de dépassements de seuil	Valeur moyenne (µg/l)	Nombre de dépassements de seuil	Valeur maximale (mg/l)	Nombre de dépassements de seuil
95	SAINT PRIX	7 532	12	0	0,26	451	7,8	0,23	1	13	0	0,07	0

Figure 6 : Qualité de l'eau distribuée en 2011 à Saint-Prix (source SEDIF, 2012)

Tendances et besoins actuels

Le linéaire de canalisations sur le territoire du SEDIF augmente de façon régulière (voir Figure 7 page 11) : la longueur du réseau est passée de 8678 kilomètres en 2001 à 8819 kilomètres en 2010. Toutefois en 2011, le linéaire n'était plus que de 8260 kilomètres, du fait du retrait des communes de Viry-Châtillon et de Ris-Orangis et d'un nouveau mode de calcul.

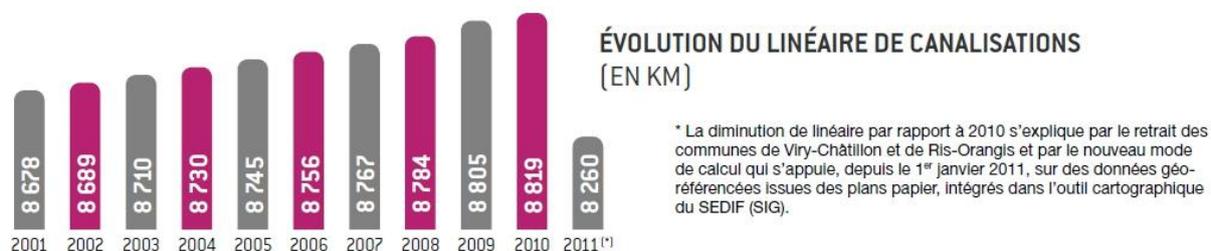


Figure 7 : Evolution du linéaire de canalisations sur le territoire du SEDIF (source SEDIF, 2012).

Le nombre d'abonnements est également en hausse régulière depuis 2001 (voir Figure 8 page 11).

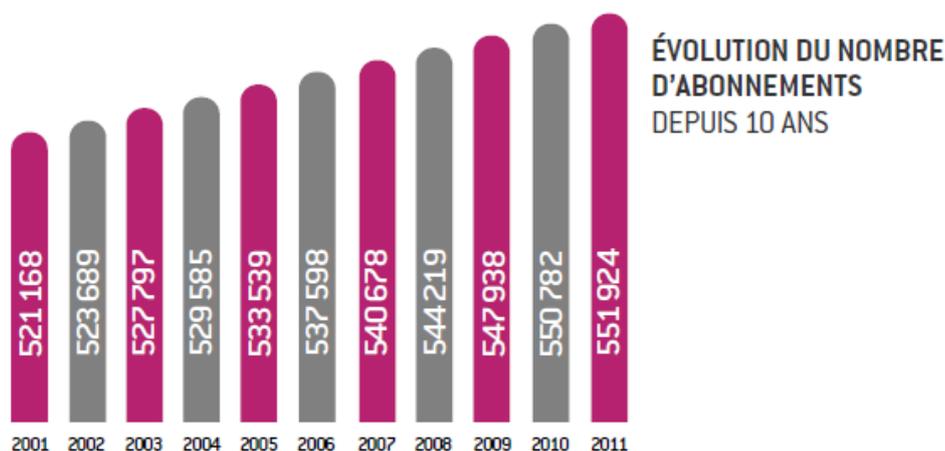
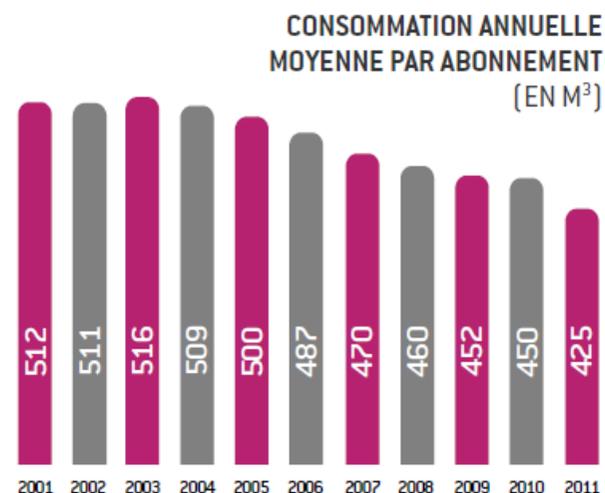


Figure 8 : Evolution du nombre d'abonnements au SEDIF entre 2001 et 2011.

Sur la même période, les consommations d'eau sur le territoire du SEDIF ont globalement diminué, en particulier après 2003, et entre 2010 et 2011, ceci étant accentué par le retrait de deux communes du syndicat (voir Figure 9 page 12). Sur la commune de Saint-Prix, la consommation d'eau a légèrement augmenté entre 2010 et 2011, passant de 335800 à 337000 m³/an (voir Figure 10 page 12).

CONSOMMATION ANNUELLE EN 2011		
	Consommation annuelle (en millions de m ³)	Consommation annuelle par abonnement (en m ³)
77 – Seine-et-Marne	4,269	207
78 – Yvelines	6,906	286
91 – Essonne	8,266	291
92 – Hauts-de-Seine	54,143	741
93 – Seine-Saint-Denis	74,981	432
94 – Val-de-Marne	54,702	494
95 – Val-d'Oise	31,557	260
Total	234,824	425
Abonnés hors territoire du SEDIF	0,129	
Total général	234,953	



ÉVOLUTION DES VOLUMES CONSOMMÉS (EN MILLIONS DE M ³)											
	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Par les abonnés ⁽¹⁾	267,3	268,2	271,4	269,7	266,9	262,3	254,6	250,7	248,2	248,1	235,0
En gros	10,7	10,0	11,7	9,8	9,7	9,0	7,8	7,9	7,4	6,7	12,0
Total	278,0	278,2	283,1	279,5	276,6	271,3	262,4	258,6	255,6	254,8	247,0

Figure 9 : Evolution des consommations d'eau sur le territoire du SEDIF (source SEDIF, 2012).

Commune	Superficie (km ²) (au 15/12/11 source INSEE)	Population au 31/12/11	Nbre d'abonnés au 31/12/2011	Nbre de compteurs au 31/12/2011	Nbre de branchements au 31/12/2011	Volumes vendus 2010 (en m ³)	Volumes vendus 2011 (en m ³)	Linéaire (en m) decanalisations au 06/02/2012
95 Saint-Prix	7,9	7 532	2 307	2 315	2 338	335 821	336 977	33 360
Total 95	208,40	664 445	121 336	122 223	122 139	32 835 176	31 557 362	1 781 170
Total SEDIF (1)	762,20	4 339 776	551 924	553 835	559 933	244 824 186	234 824 476	8 241 171

Figure 10 : Evolution de la consommation d'eau entre 2010 et 2011 à Saint-Prix, dans le Val d'Oise et sur le territoire du SEDIF (source SEDIF, 2012).

TITRE II : ASSAINISSEMENT

Système d'assainissement

Le réseau de collecte de Saint-Prix est séparatif. La commune de Saint-Prix assure en régie la gestion de son service de l'assainissement. Elle est responsable de la collecte des eaux usées et pluviales et leur acheminement jusqu'au réseau du SIARE, ainsi que du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

Le réseau de collecte communal comprend 16000 mètres linéaires de collecteurs d'eaux usées et 9010 mètres linéaires de collecteurs d'eaux pluviales. Le réseau de collecte des eaux usées dessert 91% de la population de la commune, le reste correspondant à l'assainissement non collectif.

Le transport des eaux usées et pluviales collectées est ensuite assuré par le SIARE (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région d'Enghien-les-Bains), qui regroupe 21 communes de la vallée de Montmorency (représentant une superficie de 85 km² et une population de 314 000 habitants). Le territoire du SIARE s'étend sur 3 bassins versants.

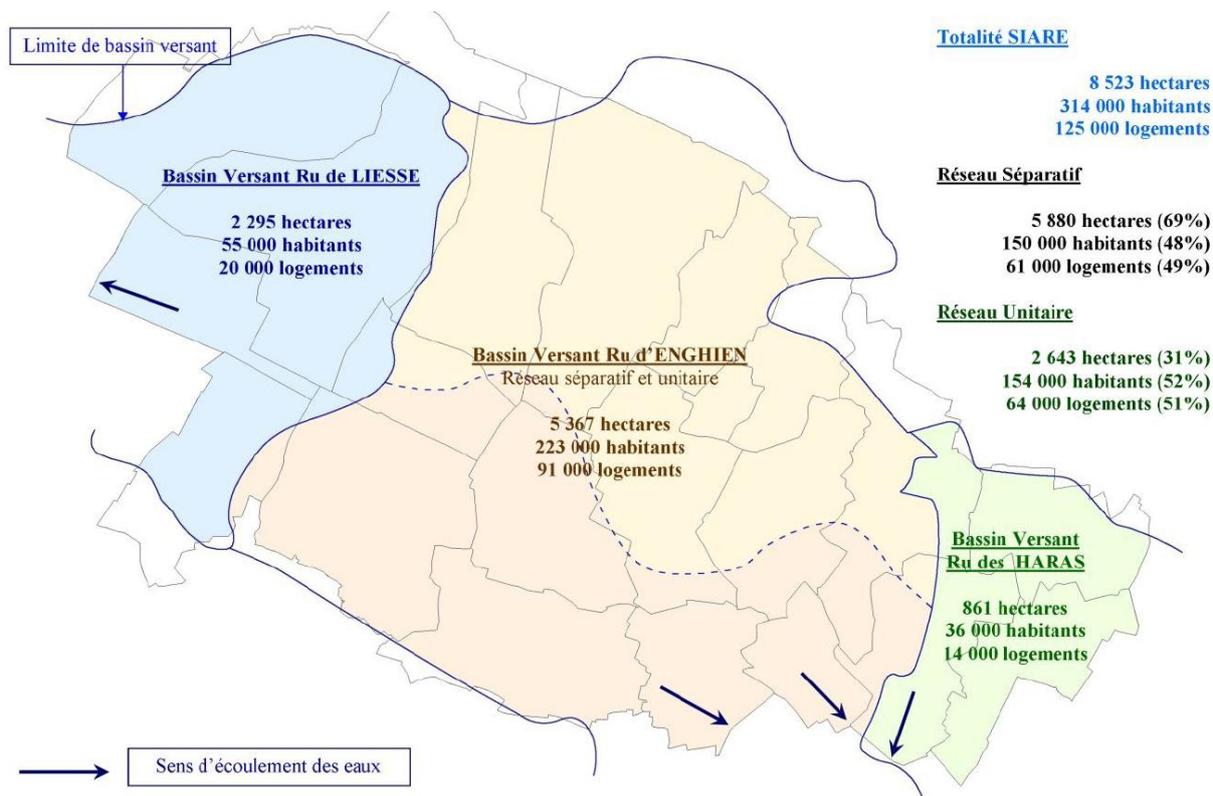


Figure 11 : Découpage des secteurs du territoire du SIARE en séparatif et en unitaire (source SIARE, 2012)

A Saint-Prix, les installations et le réseau du SIARE comprennent :

- 3295 mètres linéaires de collecteurs d'eaux usées.
- 6186 mètres linéaires de collecteurs d'eaux pluviales.
- 217 regards d'accès.
- 2 bassins de retenue pour une capacité de 11 000 m³.
- 1 fosse de décantation.

Une étude de diagnostic des réseaux d'assainissement sur la commune de Saint-Prix, menée en 1997, a révélé des problèmes d'inondations dues à des réseaux d'eaux pluviales inadaptés et à des mise en charge de réseaux d'eaux usées dues à des apports d'eaux claires parasites.

Ces éléments sont confirmés par une autre diagnostic du réseau du SIARE, réalisé en 2003, qui indique notamment les dysfonctionnements suivants¹ :

- Des apports d'eaux usées dans les réseaux d'eaux pluviales strictes (et inversement par temps de pluie).
- D'importants défauts d'étanchéité des collecteurs générant des introductions d'eaux claires parasites (en période de nappe haute) ou des pertes d'effluents vers le sous-sol (en période de nappe basse) susceptible de dégrader la qualité des eaux souterraines.
- Des insuffisances capacitaires pour répondre aux objectifs de protection contre les inondations fixés.

¹ SIARE. Rapport d'activité 2011.

- Lors d'épisodes pluvieux, des saturations des collecteurs d'eaux pluviales et des bassins de retenue.
- Une maîtrise des eaux pluviales dirigées vers les réseaux d'assainissement à améliorer (stockage, régulation, temps de transfert).

Une mise à jour de ce diagnostic a débuté en 2011 sur l'ensemble du territoire du SIARE afin d'évaluer l'évolution de la situation et les effets des travaux réalisés depuis 2003, dans l'objectif d'identifier les priorités pour les années futures. Achevée fin 2012, cette actualisation indique qu'en dépit des travaux menés depuis 10 ans, les dysfonctionnements perdurent sur le territoire, bien que leur importance ou leur répartition géographique ait pu varier.

Traitement des eaux

Le traitement des eaux usées du territoire du SIARE est assuré par le Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP), dans le cadre d'une convention avec le Conseil Général du Val d'Oise avec une échéance de fin de 2033. Pour Saint-Prix, les eaux usées sont traitées dans l'usine « Seine-Aval » d'Achères puis rejetées à la Seine.

Les eaux pluviales sont évacuées vers la Seine, soit directement soit après traitement par la station d'épuration Seine-Aval du SIAAP à Achères.

Assainissement non collectif

La commune de Saint-Prix assure le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) sur son territoire.

Schéma directeur d'assainissement et zonage d'assainissement

Le Schéma Directeur d'Assainissement, prévu par le décret du 3 juin 1994 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées, n'existe pas sur la commune.

Toutefois, il existe un plan du zonage d'assainissement, réalisé par le SIARE en 2002. Seule une partie très minoritaire de la commune est concernée par de l'assainissement non collectif.

Le SIARE dispose également d'un règlement de l'assainissement collectif syndical (2010) qui définit les conditions et les modalités auxquelles sont soumis les branchements directs aux réseaux des eaux usées et des eaux pluviales du SIARE, de même que les déversements, directs ou indirects, collectés en amont des réseaux et des ouvrages d'assainissement collectif du SIARE.

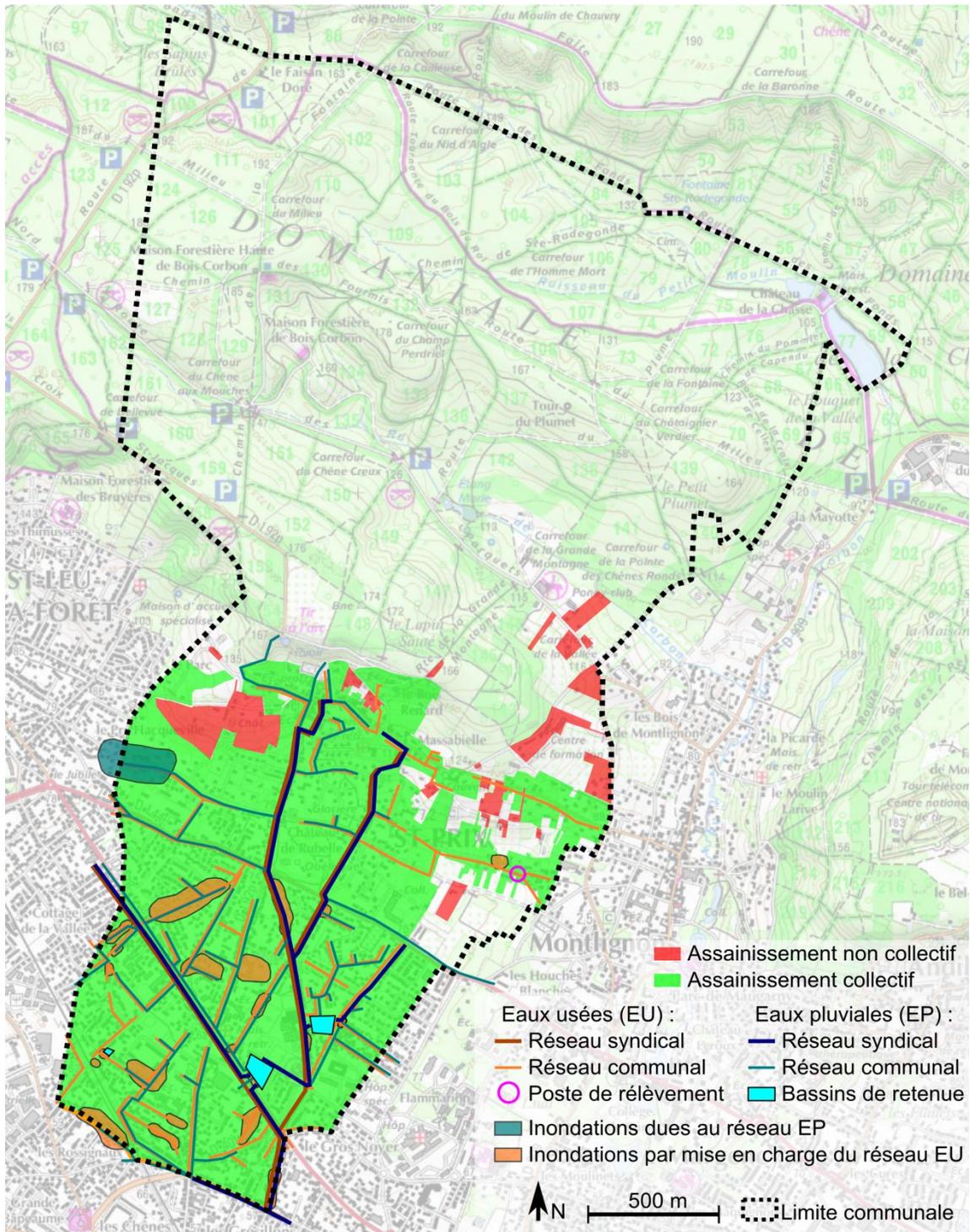


Figure 12 : Zonage, principaux réseaux d'assainissement et dysfonctionnements observés lors d'épisodes pluvieux importants (source B3E et SIARE, 1997 et 2002).

TITRE III : GESTION DES DECHETS

La planification en matière de déchets

La région Île-de-France a adopté en juin 2011, avec l'élaboration d'un plan régional de gestion des déchets (Plan Régional d'Élimination des Déchets d'Île-de-France - PREDIF), une stratégie régionale d'intervention qui veut répondre aux enjeux de la réduction des déchets, aussi bien dans les collectivités que dans le secteur privé. 3 plans régionaux ont été adoptés en novembre 2009 fixant des objectifs de prévention ou de réduction des déchets aux horizons 2014 ou 2019 :

- Le PREDMA : Plan régional d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés.
- Le PREDD : Plan Régional d'Élimination des Déchets Dangereux.
- Le PREDAS : Plan Régional d'Élimination des Déchets d'Activités de Soins.

Pour le PREDMA, la quantité annuelle produite par chaque Francilien doit passer à 440 kg/hab en 2019, contre 475 kg en 2009.

Pour le PREDD et le PREDAS, les objectifs de prévention de la nocivité visent au développement d'éco-procédés et d'alternatives à l'utilisation de produits dangereux et à l'augmentation du taux de captage des déchets dangereux diffus des ménages et des activités².

Les axes d'intervention et les actions du PREDIF sont les suivants :

- Axe 1 : créer une dynamique régionale pour la réduction des déchets. Mobiliser et accompagner les Programmes Locaux de Prévention avec les relais territoriaux.
- Axe 2 : faciliter le développement des actions de prévention et mobiliser de nouveaux acteurs, dont les acteurs économiques. Promouvoir et développer au niveau régional les thématiques de la prévention.
- Axe 3 : mettre en œuvre et valoriser l'exemplarité de l'institution régionale en matière de prévention et de gestion des déchets.
- Axe 4 : mettre en œuvre les modalités de gouvernance et de suivi à mettre en œuvre.

La collecte

Le syndicat Emeraude est responsable de la collecte et du traitement des déchets de 266000 habitants (population en 2009), répartis sur les 17 communes suivantes, dont fait partie Saint-Prix :

- | | | |
|---------------------|---------------------------|--------------------------|
| - Andilly | - Groslay | - Montmorency |
| - Deuil-la-Barre | - Le Plessis-Bouchard | - Saint-Gratien |
| - Eaubonne | - Margency | - Saint-Prix |
| - Enghien-les-Bains | - Montigny-lès-Cormeilles | - Sannois |
| - Ermont | - Montlignon | - Soisy-sous-Montmorency |
| - Franconville | - Montmagny | |

² Conseil Régional d'Île-de-France, 2012

En 2011, le syndicat Emeraude a traité 126700 tonnes de déchets dont 80000 tonnes d'ordures ménagères.

La commune bénéficie de la collecte sélective au porte-à-porte, de façon bi-hebdomadaire pour les ordures ménagères et hebdomadaire pour le verre et les recyclables. La collecte des ordures ménagères est assurée principalement par des bennes de 19 ou 26 tonnes, mais de petites bennes assurent toutefois la collecte des voies étroites. La collecte des encombrants est mensuelle. Le calendrier de collecte 2012 est présenté dans la Figure 13 page 20.

La commune de Saint-Prix bénéficie d'une collecte des déchets verts hippomobile expérimentale. Les déchets récoltés sont déposés pour partie dans une benne au Centre Technique Municipal (CTM), et pour partie valorisés au niveau d'un éco-jardin communal.

Un module « Démétox » est disponible au CTM pour recueillir les déchets dangereux et toxiques.

Un Eco-site situé sur la commune du Plessis-Bouchard permet aux habitants de Saint-Prix d'apporter gratuitement les déchets non collectés. L'Eco-site accepte les types de déchets suivants :

- Les gravats / inertes
- Les plâtres
- Les encombrants
- Les déchets verts
- Les cartons
- Les ferrailles / métaux
- Les papiers journaux / magazines
- Les palettes bois
- Les huiles minérales
- Les huiles végétales
- Les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)
- Les piles et batteries
- Les peintures et produits toxiques
- Les lampes économiques et tubes fluorescents

Enfin, il existe sur la commune :

- Une borne d'apport volontaire du papier, au niveau du complexe sportif.
- Une borne d'apport volontaire du verre, sur le parking proche de la pharmacie rue d'Ermont.

La quantité de déchets provenant de Saint-Prix en 2011 figure dans le Tableau 1 ci-dessous.

Type de déchet	Quantité (tonnes)	Collecte
Ordures ménagères	1969	Porte-à-porte
Emballages et recyclables	375,5	Porte-à-porte
Verre	227,7	Porte-à-porte et bornes aériennes
Encombrants	299,4	Porte-à-porte et apports communaux
Déchets verts	457,7	Porte-à-porte et apports communaux
Pneumatiques	1,55	Benne CTM
Déchets dangereux (Démétox)	1,5	Module CTM
Eco-site	7339 visites	Apports volontaires

Tableau 1 : Quantité de déchets collectés à Saint-Prix en 2011 et type de collecte (source Syndicat Emeraude, 2012).



CALENDRIER 2012
COLLECTES SÉLECTIVES ET DÉCHETS MÉNAGERS



Calendrier à conserver toute l'année

SAINT PRIX

(collectes assurées les jours fériés)

Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi	
matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
🗑️				🗑️		🗑️ 🗑️					

Collecte du verre

🗑️ Bac à sortir la veille avec le bac jaune
Collecte le matin à partir de 7h00
(en vrac et bien vidés : bouteilles en verre, bocaux, flacons, sans bouchons, ni couvercles, ni capsules)

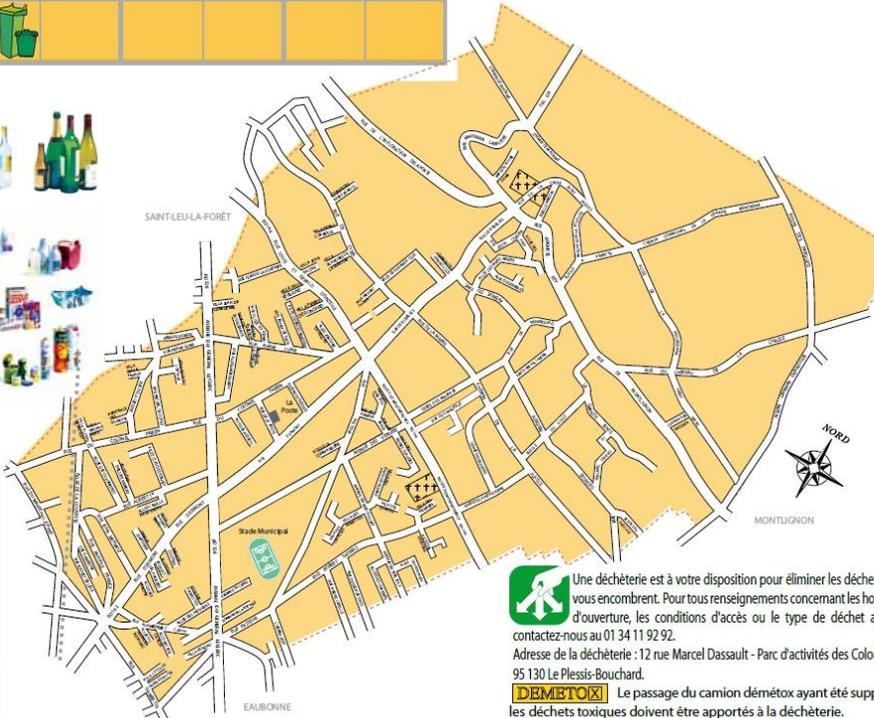
Collecte des emballages

🗑️ Bac à sortir avant 19h30
(les bacs doivent être rentrés, au plus tard, avant 9h le lendemain matin)
(déchets secs et propres : bouteilles en plastique, boîtes métalliques, briques alimentaires, cartons, cartonnettes, journaux, magazines, prospectus)

Collecte des ordures ménagères

🗑️ Bac à sortir la veille





Site internet : <http://www.syndicat-emeraude.com>

ATTENTION !
Depuis le 1^{er} mars 2010, les écrans ne sont plus collectés avec les encombrants.

Collecte des encombrants
Ramassage le dernier vendredi de chaque mois

● vendredi 27 janvier	● vendredi 27 juillet
● vendredi 24 février	● vendredi 31 août
● vendredi 30 mars	● vendredi 28 septembre
● vendredi 27 avril	● vendredi 26 octobre
● vendredi 25 mai	● vendredi 30 novembre
● vendredi 29 juin	● vendredi 28 décembre

Les objets encombrants devront toujours être sortis **la veille du jour de ramassage** au plus tôt à partir de 19 h et ne devront comporter ni gravats, ni blocs de béton, ni végétaux, ni pneus, ni toxiques (pots de peinture...).

Une déchèterie est à votre disposition pour éliminer les déchets qui vous encombrant. Pour tous renseignements concernant les horaires d'ouverture, les conditions d'accès ou le type de déchet admis, contactez-nous au 01 34 11 92 92.

Adresse de la déchèterie : 12 rue Marcel Dassault - Parc d'activités des Colennes - 95 130 Le Plessis-Bouchard.

DEMETOX Le passage du camion démetox ayant été supprimé, les déchets toxiques doivent être apportés à la déchèterie.

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14 h à 17 h, un doute, une question ...SYNDICAT EMERAUDE : 01 34 11 92 92

Conception et réalisation : Syndicat Emeraude - Imprimé sur papier 100% recyclé

Figure 13 : Calendrier de collecte des déchets à Saint-Prix en 2012 (source Syndicat Emeraude, 2012)

Les filières de traitement

Le traitement des ordures ménagères est réalisé en unité de valorisation énergétique (incinération) à Argenteuil. La chaleur générée par incinération des déchets permet de produire de l'électricité et de chauffer des logements.

Les emballages et journaux / magazines sont triés au centre de tri de Montlignon avant d'être transportés vers les usines de recyclage. Les refus de tri des emballages ménagers et des papiers sont dirigés exclusivement vers la valorisation énergétique.

Le verre collecté est stocké à Montlignon avant d'être transporté vers l'usine de Saint-Gobain Emballage (verrerie de Vauxrot à Crouy dans l'Aisne) pour la valorisation.

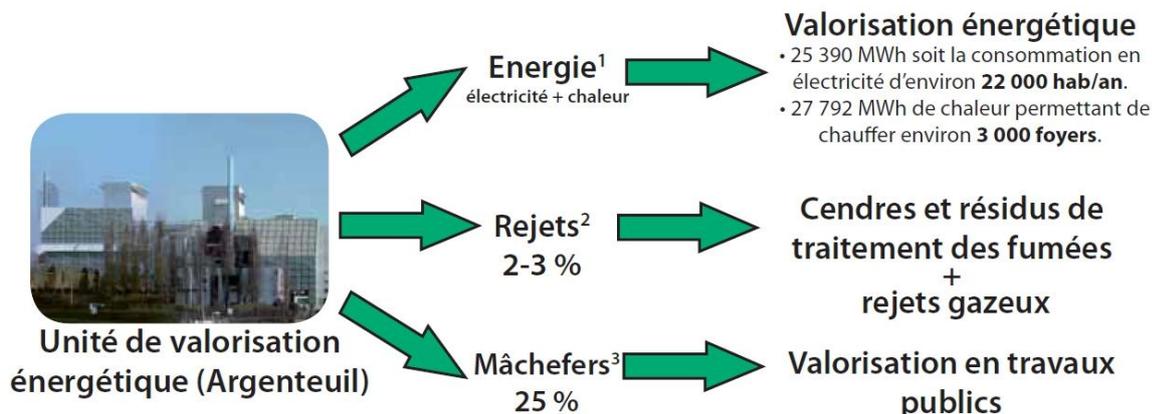
Les déchets verts sont valorisés pour partie au niveau de l'éco-jardin de la commune, le reste étant acheminé vers la plateforme de compostage de Montlignon. Le compost produit est utilisé comme amendement organique ou en paillage par les particuliers, les horticulteurs, les paysagistes et les agriculteurs. La mise en place d'un deuxième éco-jardin sur la commune de Saint-Prix est envisagée.

Les encombrants font l'objet d'un pré-tri sur le site de Montlignon. Le bois et les ferrailles sont séparés, broyés puis envoyés vers des filières de récupération. Les autres encombrants sont évacués vers une ISDND (Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux).

Les déchets réceptionnés sur l'Eco-site du Plessis-Bouchard sont soit recyclés (ferraille, papiers, huiles, bois, DEA), soit compostés (déchets végétaux), soit envoyés en installations spécifiques de stockage (gravats, encombrants) ou en centre de traitement spécifique (DEEE déchets toxiques).

Les filières de valorisation et de recyclage des ordures ménagères et de emballages journaux / magazines sont décrites dans la Figure 14 page 22 et la Figure 15 page 23.

UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE D'ARGENTEUIL (INCINÉRATION)

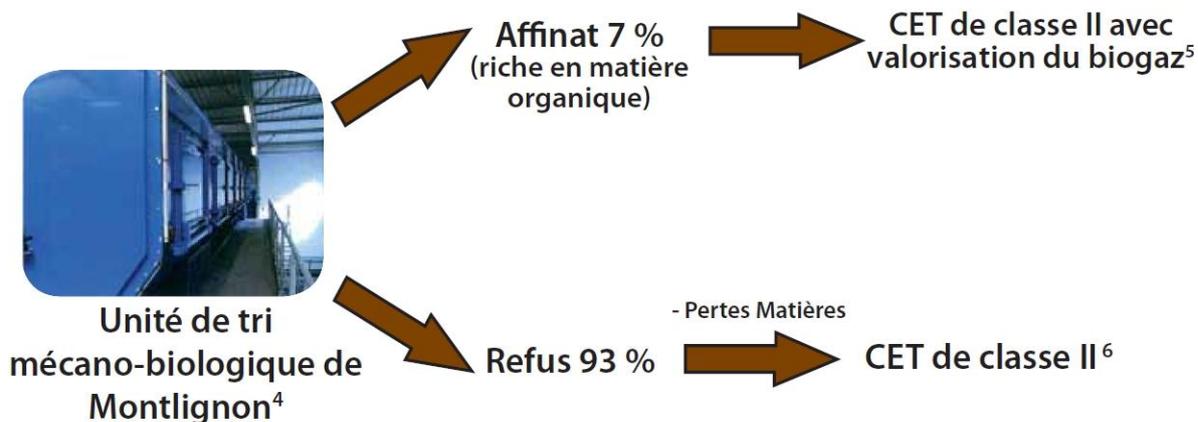


¹ **Energie** : la capacité des fours d'incinération du site d'Argenteuil est de 24 tonnes par heure, et permet de livrer, grâce à deux turbines, jusqu'à 70 000 MWh d'électricité au réseau national et 52 000 MWh sous forme de chaleur destinée au chauffage du quartier nord d'Argenteuil.

² **Rejets** aux normes européennes : Les cendres et résidus de traitement des fumées non valorisés (environ 3%) sont envoyés vers un Centre d'Enfouissement Technique (CET) de classe 1.

³ **Mâchefers** : ils sont utilisés comme remblais (soubassements d'ouvrages d'art ou de routes), les couches de forme (sous couches de voirie ou de parking).

UNITÉ DE TRI MÉCANO-BIOLOGIQUE DE MONTLIGNON



⁴ **Unité de tri mécano-biologique** : broyage, criblage et affinage visant à extraire la matière organique des ordures ménagères résiduelles.

⁵ **Centre d'Enfouissement Technique (CET) de classe II avec valorisation du biogaz** en électricité (REP du Plessis-Gassot, St Maximin). En attente d'une valorisation énergétique.

⁶ **Centre d'Enfouissement Technique de classe II** d'Attainville en attente d'être partiellement dirigés sur l'unité de valorisation énergétique d'Argenteuil.

Figure 14 : Filières de valorisation des ordures ménagères du syndicat Emeraude (source Syndicat Emeraude, 2012).

TRAITEMENT DES EMBALLAGES AU CENTRE DE TRI DE MONTLIGNON

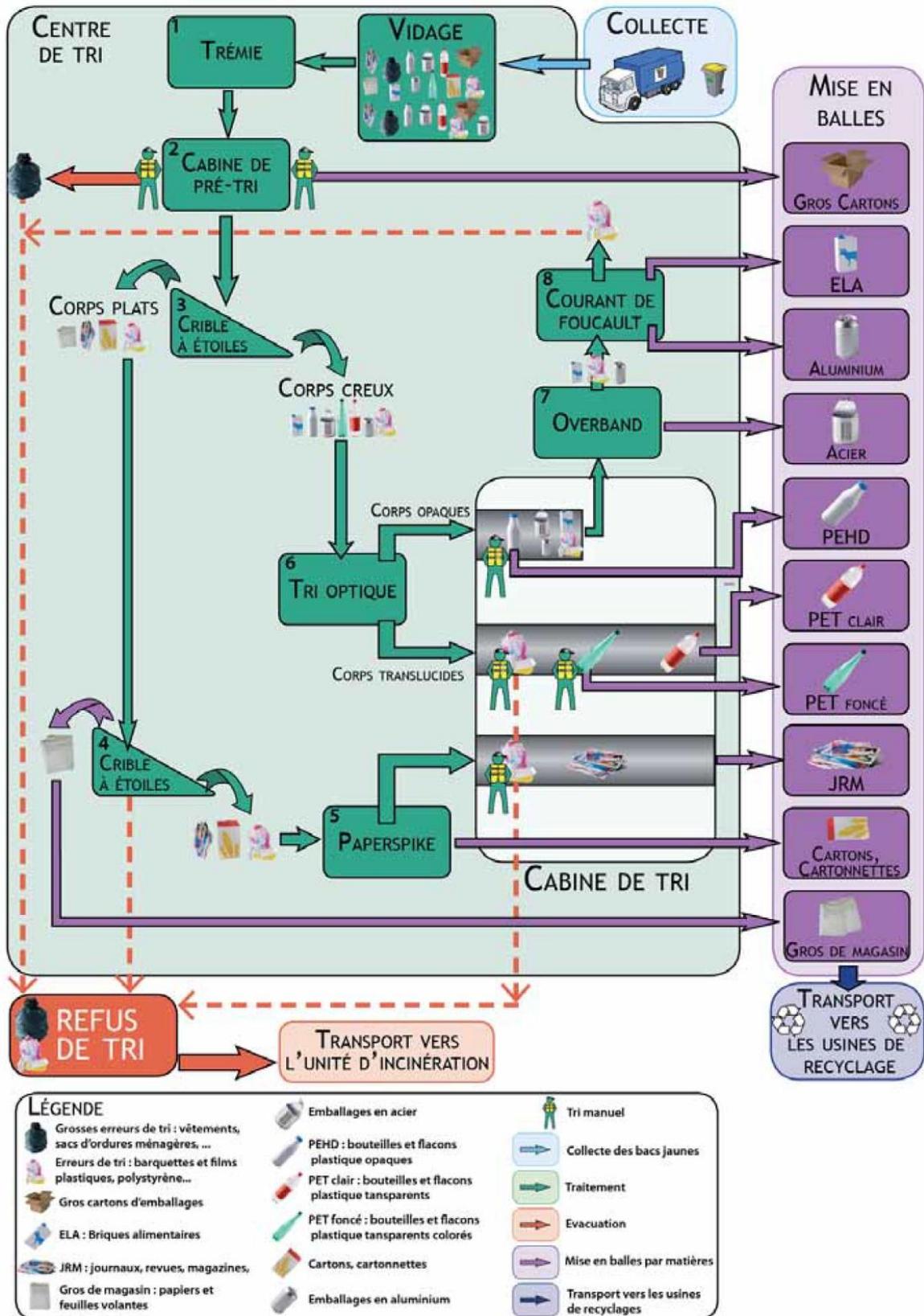


Figure 15 : Devenir des emballages après leur arrivée au centre de tri de Montlignon (source Syndicat Emeraude, 2012)